

PROCES VERBAL TENANT LIEU DE COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL
MUNICIPAL DU 20 Janvier 2023.

Présents : Pascal TORRION, Maire, Alain DUGENY 1^{er} adjoint, Valérie BELISSANT 2nde adjointe, Jean-Jacques FEVRE, Frédéric CUSIN.

La séance commence à 19h07.

Monsieur le Maire remercie tous les conseillers pour leur présence.

ORDRE DU JOUR

1/ Désignation du secrétaire de séance :

Alain DUGENY est désigné secrétaire de séance.

2/ Approbation du compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 10 novembre 2022.

Le document est approuvé sans réserve, à l'unanimité des présents.

3/ Validation de la proposition ENEDIS pour la mise en place des compteurs séparatifs à la cure.

Le maire présente l'ensemble du projet. Des compteurs séparatifs seront mis en place dans chacun des trois appartements existants, un quatrième sera dédié aux communs.

Le but est que chaque locataire paye directement sa propre consommation.

Le projet est adopté à l'unanimité des présents.

Les travaux seront réalisés par ENEDIS (montant total : 5293,69 €).

4 : Délibération 2023-001,

Autorisant le maire à « tenter, au nom de la commune, les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, délégation consentie tant en demande qu'en défense et devant toute juridiction ».

Après avoir délibéré, le conseil

- Approuve la proposition, à l'unanimité des présents
- Soumet la présente délibération au visa de Madame la Préfète de l'Ain
- Donne tout pouvoir à l'exécution de cette délibération à monsieur le Maire.

5/ Demande de modification 2023-002, au compte 6817.

Ce compte, « créances douteuses » doit être alimenté à concurrence de 15 % des montants estimés, soit 2700 €.

Après en avoir délibéré,

- Le conseil adopte la décision à l'unanimité des présents
- Donne pouvoir au Maire pour l'exécution de la présente DM.

PROCES VERBAL TENANT LIEU DE COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 20 Janvier 2023.

6/ Réactualisation du projet d'aménagement de la traversée du village.

Monsieur le Maire rappelle les éléments proposés par l'Agence01. Ce projet avait été décalé à cause des prévisions de travaux de pose de la fibre. Suite aux retards de ces derniers et afin de prioriser notre projet, il est proposé au conseil de lancer au plus vite les travaux. Rendez-vous est déjà pris avec Monsieur Meunier, le 10 février prochain.

Le conseil approuve cette décision.

7/ Intervention du cabinet FORMELUS : budgets 2023 et FCTVA.

Rendez-vous est pris pour le 10 mars 2023.

Questions diverses :

1. Point sur les travaux en cours : le chantier de couverture du toit de l'église s'est terminé le 19 janvier dernier.
2. Les contrôles APAVE ont été réalisés le 6 janvier 2023. Quelques petits travaux seront réalisés dans les semaines à venir. Aucun problème majeur n'a été détecté.
3. Planning des conseils pour 2023 pour le premier semestre : les vendredis 24 mars, 14 avril et 30 juin.
4. Le Maire demande à tout le conseil de réfléchir aux travaux devant être effectués durant cette année. La mise en commun, pour décision, se fera lors du prochain conseil.
5. Le conseil va réfléchir à diverses solutions afin de « cacher » les bennes rouges et jaunes placées devant la Fruitière et l'église.
6. Concernant le complément de déneigement sur les voies communales de TARD, il est décidé de confier au GAEC des Sources le déneigement et le salage du chemin sous Rivoire (jusqu'à la maison PROST BOUCLE) et de l'allée du Lavoir, inaccessibles avec la déneigeuse.

La séance est levée à 20h45

Prémillieu le 24/01/2023



Le Maire
Pascal TORRION

Le Secrétaire de séance
Alain DUGENY